

Association Trail Club des Fous
8 Bd Die
13012 Marseille

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 15 janvier 2013

Le 15 janvier 2013 à 18 heures, les fondateurs de l'association Trail Club des Fous se sont réunis en assemblée générale constitutive au 8 bd Die 13012 Marseille.

Sont Présents :

- « PICCITTO Olivier », « 6, place du Gapeau 83270 St Cyr sur Mer »
- « MARTIN Nicolas », « 115 allée des Verriers Res Villa Ocra 13400 Aubagne »
- « COULANGE Sylvain », « 8 bd Die 13012 Marseille »
- « BERENGER Gilles », « res Notre Dame de la Garde 13600 La Ciotat »
- « PICCITTO Thomas » « 9 lot Chantegrillet 13600 La Ciotat »

L'assemblée générale désigne Sylvain COULANGE en qualité de président de séance et Olivier PICCITTO en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

« La création de l'association a pour but de : Promouvoir la pratique de la course à pied, du trail, des courses d'orientations, du trekking, des courses multi-sports dans un esprit de groupe et convivialité dans la région Provence Alpes Côte d'Azur et alentours, l'organisation de manifestations sportives, et la mise en place d'animations pour la promotion de l'association »

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration

- « Coulange, Sylvain, nationalité française, 8, Bd Die 13012 Marseille Directeur Commercial
- « Piccitto, Olivier, nationalité française, 6, place Gapeau 83270 St Cyr sur Mer, Chef Magasinier».
- « Martin, Nicolas, nationalité française, 115 allée des Verriers Res Villa Ocra 13400 Aubagne, Magasinier».
- « Berenger Gilles, nationalité française, Res Notre Dame de la Garde 13600 La Ciotat, Restaurateur».
- « Piccitto Thomas, nationalité Française, 9, lot Chantegrillet 13600 La Ciotat, Electricien.

Ensuite l'assemblée générale nomme Mr Sylvain Coulange en qualité de Président de l'association, Mr Nicolas Martin en qualité de vi-président, Mr Olivier Piccitto en qualité de secrétaire général, Mr Gilles Bérenger en qualité de trésorier et Mr Thomas Piccitto en qualité de Vice secrétaire.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « date ».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} délibération : L'assemblée générale fixe, pour le premier exercice social le montant de la cotisation à 50 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} délibération : L'assemblée confère tous pouvoirs à Mr Sylvain Coulange aux fins d'accomplir les formalités déclaratives constitutives de l'association à la préfecture et au journal officiel et plus généralement toutes formalités partout ou besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00

Signature
Sylvain Coulange
Président

Olivier Piccitto
Secrétaire général

Handwritten signature of Sylvain Coulange in blue ink, written over a horizontal line.Handwritten signature of Olivier Piccitto in blue ink, written over a horizontal line.